

TARIFICATION 2010-2011

MEMBRES

FORFAITS OFFERTS	Nombre d'heures de services	Nouveautés HORTIDATA	Abonnement à HORTIDATA	Nouvelles de l'IQDHO	Montant
Cotisation annuelle (Producteurs et Jardineries)	8	✓	✓	✓	775 \$
Club agroenvironnemental	20	✓		✓	675 \$
Cotisation annuelle (Non-producteurs et autres intervenants)	8	✓	✓	✓	800 \$

- Les heures supplémentaires de services-conseils techniques et en gestion sont facturables au tarif préférentiel de 72 \$/h.
- Les heures de services-conseils en R&D et du Centre de gestion des connaissances supplémentaires sont facturables au tarif préférentiel de 92 \$/h.

NON-MEMBRES

TARIFICATION HORS FORFAIT	Producteurs et Jardineries	Non-producteurs et autres intervenants
Services-conseils techniques, gestion et agroenvironnemental	105 \$/h	125 \$/h
Services-conseils en R&D et du Centre de gestion des connaissances	125 \$/h	155 \$/h
	Individuel	Institutionnel (multiutilisateurs)
Abonnement à HORTIDATA (durée d'un an)	250 \$	500 \$

Conditions applicables :

Les frais de déplacement sont facturés en sus aux entreprises (frais de base de 20 \$ par entreprise visitée + 0,35 \$ /km parcouru). Ces montants ne sont pas inclus dans la cotisation.

Des frais d'hôtel et de subsistance seront facturés si applicables.

Des frais de temps de déplacement de 30 \$/h seront facturés pour le déplacement des conseillers hors région.

Dans les régions où le trajet en avion s'avère moins coûteux, les coûts du transport en avion seront facturés.

Un minimum de 15 minutes est facturé pour chaque consultation téléphonique et un minimum de 60 minutes pour les consultations en entreprise.

Les heures de consultation incluses dans chaque type de cotisation ne sont pas transférables d'un forfait à l'autre.

Les heures de consultation comprises dans un forfait peuvent être cumulées pendant une période de 15 mois à partir de la date d'adhésion pour un maximum de 16 h pour le forfait technique et de 40 h pour le forfait agroenvironnemental.

Tous les tarifs sont en dollars canadiens et sont applicables pour les entreprises situées au Québec seulement. Les entreprises situées hors Québec sont priées de communiquer avec nous pour connaître nos tarifs. Les taxes peuvent varier selon l'état, la province ou le pays et seront ajoutées à la facture.

Des frais d'intérêt de 1,5 % par mois (taux composé de 19,56 % par an) seront chargés après 30 jours.

Dans le cadre du service-conseil en R&D, l'IQDHO remplit les réclamations au meilleur de sa connaissance selon les informations fournies par l'entreprise. L'IQDHO ne donne aucune garantie que l'entreprise aura droit à une quelconque déduction fiscale ou crédit d'impôts à la RS&DE au niveau fédéral ou provincial, selon le cas.

Le nom, l'acronyme et le logo sont la propriété exclusive de l'IQDHO. Il est strictement interdit d'utiliser ces éléments à des fins personnelles ou commerciales à moins d'une autorisation écrite préalable de l'IQDHO. Il est interdit d'utiliser les informations transmises par l'IQDHO, en tout ou en partie, à des fins commerciales, à moins d'une autorisation écrite préalable.

Tarifs applicables à partir du 1er avril 2009 au 31 mars 2011.

FORMULAIRE D'ADHÉSION MEMBRE 2010-2011

Oui, j'ai pris connaissance des conditions applicables à la page précédente et je désire réserver un forfait ou un abonnement hors forfait. SVP, cochez le forfait correspondant aux services désirés

FORFAIT 2009-2010	Tarif	Incluant TPS et TVQ	Total
<input type="checkbox"/> Producteurs et jardinerie	775 \$	874,78 \$	\$
<input type="checkbox"/> Club agroenvironnemental*	675 \$	761,91 \$	\$
<input type="checkbox"/> Non-producteurs et autres intervenants	800 \$	903,00 \$	\$
* Seuls les producteurs agricoles en règle (NIM) peuvent être membres du Club agroenvironnemental.			
ABONNEMENT À HORTIDATA HORS FORFAIT **			
<input type="checkbox"/> HORTIDATA Individuel	250 \$	282,19 \$	\$
<input type="checkbox"/> HORTIDATA Institutionnel (multiutilisateurs)	500 \$	564,38 \$	\$
** L'abonnement complet à HORTIDATA est inclus dans les forfaits.			Sous-total
			TPS 5 %
			TVQ 7,5 %
			TOTAL
Nom de l'entreprise :			
Nom du propriétaire :			
Adresse :			
Ville :		Code postal :	
Téléphone :		Télécopieur :	
N° de producteur agricole (NIM) :		Nom du conseiller :	
Raison sociale :		Fin de l'année financière :	
Type d'entreprise : <input type="checkbox"/> Serre <input type="checkbox"/> Pépinière <input type="checkbox"/> Gazonnière <input type="checkbox"/> Jardinerie <input type="checkbox"/> Autre :			
Courriel :		Site internet :	
Signature :		Date :	
Mode de paiement : <input type="checkbox"/> Visa seulement <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de l'IQDHO, daté du jour de l'envoi			
N° de la carte :		Date d'expiration :	
Nom du détenteur :			
Signature :			

Dans quelle valeur se situait votre chiffre d'affaires au cours du dernier exercice financier :

- 0 \$ à 49 999 \$ 500 000 \$ à 999 999 \$
 50 000 \$ à 149 999 \$ 1 000 000 \$ à 1 999 999 \$
 150 000 \$ à 249 999 \$ 2 000 000 \$ et plus
 250 000 \$ à 499 999 \$

En signant le présent formulaire, j'autorise l'IQDHO à faire paraître le nom de mon entreprise dans le répertoire des membres de l'IQDHO sur son site Internet.

L'IQDHO est issu d'un partenariat entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et la Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec (FIHOQ).